

Recommandation PVSM parkings vélos

Place au Vélo à St-Maur souhaite l'implantation massive de parkings vélos adaptés, qui ne doivent en aucun cas être des râteliers, pinces roues ou serre-roues – nombreux à Saint-Maur-, voilent les roues et encouragent le vol- mais bien des parkings qui permettent d'attacher le cadre, pour lutter contre le vol de vélos

- **Préférer** les modèles « **trombones** »



- et « **arceaux doubles** »



- aux **épingles** et arceaux simples, fort peu pratiques au quotidien, les vélos s'enchevêtrant :



- **Pas de trop grosses sections** en métal, qui interdisent la mise ne place d'un bon antivol en U

- Ces parkings doivent être **couverts** comme le recommande le Certu, a fortiori près des gares RER et des stations de bus, ces stationnements étant destinés à du parcage longue durée : toute la journée, et ce bien souvent toute l'année (trajets pendulaires pour se rendre à la gare ou au TVM). Ils doivent être couverts pour **protéger les vélos des intempéries**
Exemple en gare de Vincennes :



- **Espacements** entre les stationnements : 50 cms pour à la fois mettre le plus de vélos possible et dissuader le stationnement des deux roues motorisés
- Une **signalétique** adaptée, rendant le parking visible, **valorisant** ce mode de déplacement, comme ici à Montgeron, **mais en y ajoutant les conseils contre le vol** (comme dans les parkings vélo Ratp) :



- **Emplacements** recommandés :
se reporter aux **recommandations du CERTU** (avant les passages piétons aux intersections pour augmenter la visibilité entre tous les usagers aux carrefours ; près des arrêts de bus et des cabines téléphoniques pour dissuader du vol, etc) ; près de tous les lieux de chalandise, d'éducation, de culture, d'activité sportive, associative, ainsi qu'autour des 4 gares RER et des stations de bus, etc
Ils doivent également être **au plus près** du lieu desservi si l'on veut qu'ils soient utilisés.